

## **SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2016**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 4 avril 2016 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Vincent Mainville, Jérôme St-Louis, Yves Germain, Jean-Pierre Allard et Marcel Dubé.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2016-04-01  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016
- 3) Adoption du registre des chèques au 31 mars 2016
- 4) MTQ – Chemin Vieille Route 11 / Chemin de contournement
- 5) Gestion durable des érablières
- 6) Succession Lucienne Croisetière - Mandat mairesse et directeur général
- 7) Projet d'entente relative à la gestion du Parc régional du réservoir Kiamika
- 8) Maison Lyse Beauchamp
- 9) Avis de motion – Règlement 911
- 10) Informations et correspondances
- 11) Varia
  - A) État financier 2015
  - B) Dépôt du rapport annuel et planification de la SDRK
- 12) Période de questions
- 13) Levée de la séance

Adoptée

2016-04-02

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville  
Appuyé par le conseiller Yves Germain  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 mars 2016 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2016-04-03

#### **3. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 MARS 2016**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques du mois de mars 2016 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1600099 à C1600145, totalisant 73 675.98\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2016;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros P1600062 à P1600068 (élus), totalisant 3 507.89\$ et les numéros P1600059 à P1600061 et P1600069 à P1600087 (employés) totalisant 10 372.16\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mars 2016.

Adoptée

2016-04-04

**4. MTQ – CHEMIN VIEILLE ROUTE 11 / CHEMIN DE CONTOURNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville  
Appuyé par le conseiller Yves Germain  
Et résolu à l'unanimité :

Que le chemin Vieille Route 11 puisse servir de route de contournement lors de travaux ou d'incident sur la Route 117 et prévoir une forme de compensation des dommages qui pourraient survenir sur ledit tronçon lors d'un contournement.

Adoptée

2016-04-05

**5. GESTION DURABLE DES ÉRABLIÈRES**

CONSIDÉRANT qu'en 2001-2002, le Vérificateur Général du Québec avait clairement identifié que malgré que la loi oblige une gestion durable de la forêt, en maintenant la pérennité de la ressource, la gestion appliquée ne protégeait pas adéquatement contre l'épuisement de la ressource forestière du bois;

CONSIDÉRANT que les travaux sylvicoles dans les érablières sont planifiés en rotation de coupes espacées d'environ vingt (20) ans et qu'un prélèvement de 30 à 50 pour cent des volumes de bois y est autorisé;

CONSIDÉRANT qu'une érablière prend, dans les Laurentides, de 200 à 250 ans à atteindre la maturité;

CONSIDÉRANT qu'un érable prend de 40 à 45 ans à atteindre 8 pouces de diamètre à hauteur d'homme-poitrine (dhp);

CONSIDÉRANT qu'une gestion durable à perpétuité ne peut être prétendue avec des rotations de coupes aussi rapprochées dans le temps, celles-ci combinées à des récoltes de volumes de bois aussi importantes;

CONSIDÉRANT qu'une gestion durable des érablières des Laurentides conforme à la loi devrait viser des rotations de coupes à tous les 50 ans avec un prélèvement d'environ 25% des volumes de bois;

CONSIDÉRANT que le volume de coupe de bois autorisé détruit l'écosystème « érablière » puisqu'il cause un dégagement excessif causant l'assèchement des tiges restantes trop exposées au soleil;

CONSIDÉRANT que l'acériculture dans les municipalités rurales est une source d'emplois (un emploi direct par tranche de 20 000 entailles environ) et que l'exploitation sylvicole telle que gérée actuellement dans les érablières provoquera la perte d'emplois;

CONSIDÉRANT qu'actuellement le Québec produit 75% de la production mondiale de sirop d'érable au monde;

CONSIDÉRANT que le secteur du lac du Quarante-cinq, secteur situé entre le réservoir Kiamika, le lac de la Haie et près du lac du Cabochon sur les territoires de la Ville de Rivière-Rouge et de la Municipalité de Lac-Saguay, sera l'objet de coupes forestières au cours de l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT que cette coupe forestière anéantirait le potentiel acéricole en abaissant sous le seuil de 200 entailles par hectare;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay demande au ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs que le secteur du lac du Quarante-cinq, secteur situé entre le réservoir Kiamika, le lac de la Haie et près du lac du Cabochon sur les territoires de la Ville de Rivière-Rouge et de la Municipalité de Lac-Saguay, soit protégé et mis sur la carte du potentiel à préserver.

Que la gestion forestière, plus précisément dans les érablières, soit révisée, et ce, afin de rétablir l'équilibre brisé entre ce que la forêt produit et ce qui doit être récolté.

Que la présente résolution soit transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, à la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre, au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, et à la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2016-04-06

**6. SUCCESSION LUCIENNE CROISETIÈRE - MANDAT MAIRESSE ET D.G.**

Il est proposé par le conseiller Yves Germain  
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général pour signer les documents nécessaires à l'acquisition du Lot AA, Rang 7, du cadastre officie du Canton Turgeon, propriété de la succession de Lucienne Croisetière.

Adoptée

2016-04-07

**7. PROJET D'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

Il est proposé par le conseiller Yves Germain  
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général pour signer l'entente relative à la gestion du Parc régional du réservoir Kiamika, entente intervenue entre la Ville de Rivière-Rouge, la Municipalité de Chute-St-Philippe, la Municipalité de Lac-Saguay, la MRC d'Antoine-Labelle et SDRK.

Adoptée

2016-04-08

**8. MAISON LYSE BEAUCHAMP**

ATTENDU QUE suite à la discussion du mercredi 16 mars 2016 avec M. Gilles Piché du Groupe Piché, celui-ci propose de solliciter les 17 Maires de la MRC Antoine-Labelle, dans le cadre de la campagne de financement de la Maison Lyse-Beauchamp;

ATTENDU QUE la Maison Lyse-Beauchamp est implantée depuis plus de 20 ans dans la MRC Antoine-Labelle et répond à de réels besoins et offre un continuum de services;

ATTENDU QUE la Maison Lyse-Beauchamp est la seule ressource certifiée dans les Hautes-Laurentides, cette ressource d'impact agit comme un agent de transformation social dans le sens de l'amélioration du tissu social de la MRC;

ATTENDU QUE nous appuyons la Maison Lyse-Beauchamp dans sa campagne de financement auprès des instances gouvernementales, municipales et de ses partenaires;

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la mission de la Maison Lyse-Beauchamp.

Adoptée

2016-04-09

**9. AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT 911**

Le conseiller Yves Germain dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors de la séance ordinaire du lundi 2 mai 2016, une modification aux règlements 99-05 et 99-06 en lien avec le centre d'urgence 911.

Adoptée

**10. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES**

Aucun sujet à discuter.

**11. VARIA**

**A) État financier 2015**

Les états financiers 2015 seront déposés lors de la séance extraordinaire du 11 avril 2016 à 19h30.

2016-04-10

**B) DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL ET PLANIFICATION DE LA SDRK**

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport annuel 2015 de la SDRK ainsi que la planification 2016.

Adoptée

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2016-04-11

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20h45

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

**CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2016-04-03.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse